



COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 36
OCTOBRE 2022

Séance du Conseil Municipal du mardi 6 septembre 2022

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 1^{er} septembre 2022.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, M. THEVENOT Gérald,
M. UGO Alexandre, Mme GREGOIRE Corinne,
Mme ROSSET Sandra, M. LAGALISSE Clément
et M. CARTILLIER Antoine.

ABSENTE : Mme LOUBET Chantal

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme ROSSET Sandra
Mme RAPIN Christiane a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Antoine CARTILLIER

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 juillet adopté à l'unanimité.

FINANCES

Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 6 septembre 2022.

Document présenté en séance.

Délibération : Demande de remboursement de la location de la petite salle des fêtes

Suite à une impossibilité d'utilisation, le samedi 16 juillet 2022 dernier, lors d'une manifestation privée, il est proposé au Conseil municipal de rembourser les frais de location de la petite salle des fêtes à un habitant de Ballaison. Le montant est de 200 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le remboursement de la location de la petite salle des fêtes d'un montant de 200 €.

Délibération : Actualisation des charges locatives mensuelles au 1^{er} octobre 2022

Monsieur le Maire rappelle que les provisions pour charges locatives payées mensuellement par les locataires concernent le fioul, l'eau froide et les ordures ménagères. Suite aux augmentations des consommations énergétiques, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les charges locatives à compter du 1^{er} octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- DECIDE d'augmenter et de fixer le montant des charges locatives à compter du 1^{er} octobre 2022 comme suit :

- Appartement salle des fêtes T3 - impasse de Thénieres : 104 €/mois.
 - Appartement JURA T4 Duplex - 5, route du Lac : 135 €/mois.
 - Appartement SALEVE T3 - 3, route du Lac : 98 €/mois.
 - Appartement VOIRONS T4 - 3, route du Lac : 138 €/mois.
- Soit une provision de charges locatives de 495 €/mois et 5 940 €/an.

Délibération : Groupama Règlement suite au vandalisme de la porte des toilettes publiques

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin d'accepter le règlement suite au vandalisme de la porte des toilettes versé par Groupama, assureur de la Commune, pour un montant de 1 980 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ACCEPTE le règlement pour un montant de 1 980 €.

Délibération : Groupama Règlement suite au sinistre contre les bornes en pierre

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin d'accepter le règlement suite au sinistre contre les bornes en pierre, versé par Groupama, assureur de la Commune, pour un montant de 791,96 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ACCEPTE le règlement pour un montant de 791,96 €.

MARCHÉS PUBLICS

Délibération : Avenant n°3 Fourniture de repas en liaison chaude Marché de prestation de restauration

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une modification du montant annuel du lot n°1 - Fourniture de repas en liaison chaude, du marché de prestation de restauration est nécessaire.

Face à l'augmentation de plus en plus importante d'inscriptions au restaurant scolaire et à l'augmentation des tarifs, le montant annuel du lot n°1 - Fourniture de repas ne correspond plus à la réalité. Il convient donc de modifier le contrat par avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- PREND ACTE de l'avenant au contrat de prestation de restauration comme indiqué ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Réitération par acte notarié

Convention de servitude ENEDIS pour travaux au château de Ballaison - Thonon Agglomération

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal un exemplaire de la convention signée entre la société ENEDIS et Monsieur le Maire, le 7 septembre 2021 pour constituer des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines ainsi que l'accès des agents d'ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et de passage de divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tous fonds dominant appartenant à la société ENEDIS.

Il est aussi prévu de constituer tout droit réel de jouissance spéciale pour la pose/encastrement d'un ou de plusieurs coffrets.

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur des parcelles cadastrées section E N°1100 et 1103 appartenant à notre commune moyennant une indemnité de 48 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié constituant des droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Délibération : Convention d'adhésion à la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire par le CDG74

Pour rappel, la médiation préalable obligatoire est un mode de règlement amiable des différends incluant l'intervention d'un médiateur, tiers de confiance. Lorsqu'une collectivité adhère au dispositif, tout recours contentieux d'un agent contre l'une des décisions concernées par ce dispositif doit, pour être recevable, avoir été précédé d'une tentative de médiation. Cela permet de rétablir le dialogue avec les agents et de limiter les recours contentieux.

Considérant que la prestation de médiation préalable obligatoire est incluse dans la cotisation additionnelle due au CDG74, elle n'inclura aucun surcoût pour la commune de Ballaison,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficiaire de la prestation de médiation préalable obligatoire qu'il propose aux collectivités ;
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion à la médiation préalable selon le projet annexé à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération : Actualisation du tableau des effectifs au 6 septembre 2022

Considérant le congé maternité d'un adjoint d'animation et les besoins en constante augmentation de la Pèris'cool, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel selon l'article L.332-23-1 du code général de la fonction publique (besoin lié à un accroissement temporaire d'activité).

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le tableau des effectifs à compter du 6 septembre 2022 comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif			
Secrétaire de mairie	1	-	Attaché territorial
Secrétaire de mairie	1	-	Adjoint administratif
Comptabilité	1	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
			Rédacteur
Secrétaire de mairie	1	1	
Service Technique			
Responsable des Services Techniques	1	-	Agent de Maîtrise Principal
Ouvrier polyvalent	2	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Ouvrier polyvalent	3	3	Adjoint technique
Ouvrier polyvalent	1	-	Adjoint technique principal de 2 ^e classe
Agent d'entretien des bâtiments	1	-	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Service Animation			
Responsable de la Pèris'cool	1	1	Animateur Territorial principal de 2 ^e classe
Adjoint d'animation	1	1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint d'animation	3	3	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	1	Adjoint d'animation
Service Scolaire			
ATSEM	1	1	Agent spécialisé principal de 2 ^e classe des écoles maternelles

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS PARTIEL

Service Administratif			
Responsable du service urbanisme	1	1	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe 70 %

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service Administratif			
Assistant(e) des services à la population	1	1	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe - 31/35 ^e
Assistant(e) des services à la population	1	1	Adjoint administratif 32/35 ^e
Service Animation			
Adjoint d'animation	1	-	Adjoint d'animation - 31/35 ^e
Service Scolaire			
ATSEM	1	1	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 31/35 ^e
ATSEM	1	-	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 30/35 ^e

Information : Changements et évolution du personnel

Changements depuis le 1^{er} septembre :

- Titularisation de 3 agents à la Pèris'cool,
- Renouvellement des contrats, pour une durée de 2 ans pour une ATSEM et pour un agent d'entretien et d'animation,
- Recrutement d'un agent à la Pèris'cool pour une durée de 1 an en remplacement d'un agent en congé maternité.

Changements à venir :

- Renouvellement du contrat d'un agent technique pour 1 an,
- Titularisation d'un agent technique,
- Remplacement d'une animatrice à la Pèris'cool pendant son congé maternité (recrutement en cours).

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information - Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

Les trois candidats avaient jusqu'au 6 juillet pour transmettre

leurs projets pour le futur groupe scolaire. Le 20 juillet, le jury s'est réuni et a choisi un projet, celui du cabinet d'architecte Brenas Doucerain. Les deux autres candidats ont été informés par courrier qu'ils n'étaient pas retenus.

Le lauréat doit remettre une offre et la présenter. Le rendez-vous a été fixé le mardi 13 septembre 2022.

En fonction de cette offre, des négociations pourront être entreprises. Une fois les négociations terminées, un marché de maîtrise d'œuvre sera conclu avec le lauréat. L'objectif est de passer le marché au conseil municipal avant la fin de l'année.

AFFAIRES JURIDIQUES

Plusieurs conseillers se plaignent de la situation avec les gens du voyage sur le territoire de la commune et aux alentours. Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque incident, les autorités compétentes sont averties et que des mesures sont prises conformément aux réglementations en vigueur.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 6 septembre 2022

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables :

- Dépôt le 07/06/2022 : DP 74 025 22 B0037 : SAS RHONE SOLAIRE PRO, pour M. Patrick NEMESKERI, zone Ud. Installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté sans opposition émis le 05/07/2022.
- Dépôt le 04/07/2022 : DP 74 025 22 B0039 : M. Henri CASTELLAZZI, lieu-dit : « Crapon sud ». Déplacement d'un escalier pour accès au balcon existant. Arrêté sans opposition émis le 21/07/2022.
- Dépôt le 06/07/2022 : DP 74 025 22 B0041 : M. Boris BERTUZZI, lotissement « Sur les Croix », zone Uc. Suite à demande de régularisation de la mairie : réalisation d'un muret de 1,42 à 1,73 m de hauteur. Arrêté d'opposition émis le 22/07/2022.
- Dépôt le 18/07/2022 : DP 74 025 22 B0042 : M. Jean-François FILIPPINI, lieux-dits : « Ballaison » et « Les Hutins », zone Ue. Remplacement du grillage existant par une clôture type palissade sur un muret existant. (12 ml et 1,60 m de hauteur au total). Arrêté sans opposition émis le 01/08/2022.
- Dépôt le 22/07/2022 : DP 74 025 22 B0043 : M. Roland SOCQUET-CLERC, lieu-dit : « Les Chapons », zone Ud. Division en vue de construire. Arrêté émis le 19/08/2022.
- Dépôt le 28/07/2022 : DP 74 025 22 B0046 : M. Alain JACOT, lieu-dit : « Les Chapons », zone Uc. Installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté sans opposition émis le 09/08/2022.
- Dépôt le 01/08/2022 : DP 74 025 22 B0047 : M. Jean-Luc THABUIS, lieu-dit : « Boisy », en partie situé dans la zone Uh et en partie situé en zone Ap. Réalisation de 3 velux sans création de surface de plancher. Arrêté sans opposition émis le 16/08/2022.
- Dépôt le 02/08/2022 : DP 74 025 22 B0048 : ENERGYGO, pour M. Jean SOUILLARD, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud. Installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté sans opposition émis le 16/08/2022.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES, POUR INFORMATION

Permis de construire :

- Dépôt le 29/04/2022 : PC 074 025 22 B0005 : Mme ANDRIER Laure, lieu-dit : « Sur les Croix », zone Uc. Maison individuelle. Arrêté d'accord émis le 22/07/2022.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 10/06/2022 : DP 074 025 22 B0036 : M. D'AVOLA Luca, lieu-dit : « Les Patèzes », partie en zone Uh et partie en zone A. Réalisation d'une pergola, d'une clôture et portail, d'une piscine et d'un ravalement des façades de l'habitation existante. Arrêté sans opposition émis le 01/08/2022.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le CMJ organisera une marche rose pour enfants, le 9 octobre prochain. Il s'agira d'une marche d'environ 2 km avec des énigmes tout au long du parcours. Le circuit reste à déterminer. Pour la fête du sport, il est envisagé de faire un tarif familles pour environ 5 €. Les activités seront fixées prochainement.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

• Cérémonie du 14 juillet

La cérémonie officielle ainsi que la fête qui a suivie a été une réussite. Plus de 5 000 personnes étaient présentes pour fêter ensemble ce 14 juillet réunissant les festivités communales et le marché gourmand.

A cette occasion, Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal remercient les pompiers ainsi que la police municipale de Douvaine d'avoir assuré le bon déroulé de la soirée et la sécurité de tous.

Monsieur le Maire et l'assemblée remercient tout particulièrement Monsieur Laurent PERREARD pour avoir accepté, à la dernière minute, le changement de lieu.

• La Chablaisienne

La Chablaisienne s'est déroulée cette année le dimanche 4 septembre à Ballaison. L'évènement a été très apprécié et a réuni plus de 600 participants. L'année prochaine, la Chablaisienne se déroulera à Chens-sur-Léman.

• Course de drones - 17 et 18 septembre

Une course de drones est prévue le week-end du 17 et 18 septembre prochain sur le terrain à côté de la place du pressoir.

• Virade de l'espoir - 25 septembre

A l'occasion des virades de l'espoir, les lampadaires devant la mairie seront éclairés en vert. Un agent technique de la commune ira aider au montage de l'évènement à Allinges.

• Octobre Rose

Comme l'année dernière, la commune de Ballaison participera à l'évènement « Octobre Rose ». A cette occasion, la place du pressoir sera décorée avec l'aide des enfants de la Péris'cool.

• Epicurienne - 16 octobre

L'Epicurienne sera organisée dans la salle des fêtes de Ballaison par l'Office de tourisme Intercommunale, le dimanche 16 octobre. Elle mettra à l'honneur la gastronomie ce qui clôturera la semaine du goût. Un chef sera présent et préparera un menu semi-gastronomique. Les tickets repas seront prochainement vendus.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Monsieur le Maire rappelle que depuis cet été plusieurs mesures ont été prises concernant la sécheresse et que suite à un arrêté préfectoral, l'arrosage des plantes de la commune a été totalement stoppé.
- **Jardin Partagé** : la commission environnement demande au Conseil municipal l'autorisation de créer une haie afin de protéger le jardin du vent, de permettre une meilleure culture et la pollinisation. Le jardin partagé prendra en charge l'ensemble des frais afférent à cette création. L'assemblée donne son autorisation pour la création de la bordure. La commission demande également de créer un abri pour développer les cultures. Le Conseil autorise cette création sous réserve du respect de la réglementation d'urbanisme.
- Animation « **La nuit est belle** » : l'animation se fera dans un premier temps dans les locaux de l'école avec une présentation des notions générales sur l'univers et une préparation de l'observation du ciel. Dans un second temps, l'ensemble des participants sera invité à se regrouper sur le parking de l'école pour observer les constellations à l'œil nu et les planètes Saturne et Jupiter au télescope.
- **Ambroisie** : un seul pied d'ambroisie a été signalé jusqu'à présent. Le FREDON a été informé.

COMMISSION JEUNESSE ET ÉCOLES

La rentrée scolaire s'est bien passée. Les effectifs sont en hausse. L'école maternelle accueille 56 enfants et l'école élémentaire accueille 92 enfants, soit un total de 148 élèves.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Les prochains infos Ballaison seront distribués le 20 septembre et le 13 octobre.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Le nouveau tracteur sera bientôt livré et sera opérationnel pour les astreintes d'hiver par le personnel qui débiteront le 15 novembre prochain.

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE

- **Fête de l'automne** : Le Sou des écoles organise le 15 octobre prochain la fête de l'automne avec notamment la vente de jus de pommes, de saucissons et de beignets de pomme de terre.
- **Ballais'Arts** : Un salon des créateurs va se dérouler le dimanche 13 novembre à la salle des fêtes. L'idée d'un évènement regroupant

les artistes de Ballaison, et plus largement locaux, a été impulsée par des conseillers qui ont fait appel à Adrien Vernay, graphiste dans la commune pour l'organiser.

- **Ballaison fête Noël** : une réunion a eu lieu le 11 juillet dernier avec plusieurs associations de la commune afin de rassembler l'ensemble des animations de Noël sur un même week-end. Les dates ont été fixées aux samedi 3 et dimanche 4 décembre. Le programme est en cours de finalisation. A cette occasion, le nouvel éclairage nocturne de l'église sera inauguré.

INTERCOMMUNALITÉ

Information

Plusieurs conseillers ont manifesté leur mécontentement concernant les bus scolaires. Aucun bus n'est passé le jour de la rentrée des classes. Ils déplorent la communication de la société en charge du transport scolaire sur l'agglomération ainsi que l'absence de réponse malgré de nombreuses relances des parents d'élèves. Monsieur le Maire rappelle que les bureaux communautaires ont repris depuis le 31 août.

INFORMATIONS DIVERSES

Appel à projet - journée de la résilience du 13 octobre

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier de la préfecture concernant un appel à projet pour une journée résilience le 13 octobre prochain.

Remerciements de la part de la Promenade Gourmande

L'amicale de la promenade gourmande remercie la commune pour son soutien matériel et financier lors du week-end du 14 et 15 mai dernier.

Résultat d'analyse de distribution du réseau d'eau

Monsieur le Maire informe avoir reçu les résultats d'analyse concernant le réseau de distribution dans la commune. Les résultats seront affichés en mairie.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 4 octobre 2022.

Clôture de la séance à 22 h 30

*Le secrétaire de séance
Antoine CARTILLIER*

*Le Maire
Christophe SONGEON*



CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr
COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr
Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook** : www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile** : Cityall